

2019-6733
2019-12-17

KAOLIN TECHNIQUE

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

GARANTIE: Kaolin 99.985 %

**N° D'HOMOLOGATION: 27468
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

CONTENU NET: EN VRAC ET 454 KG/SAC

**Tessengerlo Kerley, Inc
2910 N. 44th Street
Suite 100
Phoenix, Arizona 85018 USA
Phone: (602) 889-8397**

MODE D'EMPLOI:

Ce produit doit être employé seulement dans la fabrication d'un produit antiparasitaires qui est enregistré en vertu de la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

PREMIERS SOINS:

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS:

Empêcher les personnes non autorisées d'y avoir accès.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Nocif si avalé. Peut irriter les yeux et la peau.

Ne pas respirer les vapeurs. Bien se laver après de et avant de manger, de boire, ou de fumer. Laver les vêtements contaminés avec du savon et l'eau chaude avant de les remettre. Ne portez pas les chaussures souillées. Ne contaminez pas les sources d'eau d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs en nettoyant l'équipement ou en disposant des restes.

ENTREPOSAGE:

Conserver le produit dans le contenant original pendant entreposage. Entreposer sous clef dans un endroit frais, sec et bien aéré loin des semences, des aliments, des engrais, ou d'autres pesticides.

Garder loin du feu, des flamme nues ou des autres sources de chaleur.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION:

Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour des renseignements détaillés concernant l'élimination ou le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale chargée de la réglementation ou au fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))